

*(Sarah Mardini et Seán Binder, Grèce)*

Ministre délégué à la Protection du citoyen et à la Politique migratoire  
Michalis Chrisochoidis  
Ministry of Citizen Protection  
P. Kanellopoulou 4, 101 77,  
Athens, Grèce

Monsieur le Ministre,

Il est choquant qu'en Grèce, on puisse aller en prison pour avoir sauvé des vies. C'est ce qui est arrivé à Sarah Mardini et Seán Binder, deux sauveteurs bénévoles. Ils se sont portés volontaires pour une organisation menant des opérations de recherche et de sauvetage en mer depuis Lesbos et ont porté secours à des personnes en danger en mer. Ils ont fini en prison, accusés d'espionnage, de trafic d'êtres humains et d'appartenance à une organisation criminelle, avant d'être libérés sous caution en décembre 2018 dans l'attente de leur procès.

Aucun gouvernement ne doit jamais considérer comme des criminels celles et ceux qui essaient d'aider les réfugié-e-s, au lieu d'en faire plus pour protéger le droit des personnes réfugiées de trouver un endroit sûr où vivre. Lorsque des personnes doivent échapper à un conflit, à la torture ou à d'autres violences dans leur pays, elles n'ont souvent pas d'autre choix que de se lancer dans un voyage extrêmement périlleux pour se mettre à l'abri.

Je vous demande de veiller à ce que les poursuites engagées contre Sarah Mardini et Seán Binder soient abandonnées immédiatement, et de reconnaître la légitimité des actions humanitaires et des activités menées par des personnes agissant pour défendre les droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

*(Sarah Mardini et Seán Binder, Grèce)*

Ministre délégué à la Protection du citoyen et à la Politique migratoire  
Michalis Chrisochoidis  
Ministry of Citizen Protection  
P. Kanellopoulou 4, 101 77,  
Athens, Grèce

Monsieur le Ministre,

Il est choquant qu'en Grèce, on puisse aller en prison pour avoir sauvé des vies. C'est ce qui est arrivé à Sarah Mardini et Seán Binder, deux sauveteurs bénévoles. Ils se sont portés volontaires pour une organisation menant des opérations de recherche et de sauvetage en mer depuis Lesbos et ont porté secours à des personnes en danger en mer. Ils ont fini en prison, accusés d'espionnage, de trafic d'êtres humains et d'appartenance à une organisation criminelle, avant d'être libérés sous caution en décembre 2018 dans l'attente de leur procès.

Aucun gouvernement ne doit jamais considérer comme des criminels celles et ceux qui essaient d'aider les réfugié-e-s, au lieu d'en faire plus pour protéger le droit des personnes réfugiées de trouver un endroit sûr où vivre. Lorsque des personnes doivent échapper à un conflit, à la torture ou à d'autres violences dans leur pays, elles n'ont souvent pas d'autre choix que de se lancer dans un voyage extrêmement périlleux pour se mettre à l'abri.

Je vous demande de veiller à ce que les poursuites engagées contre Sarah Mardini et Seán Binder soient abandonnées immédiatement, et de reconnaître la légitimité des actions humanitaires et des activités menées par des personnes agissant pour défendre les droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,